

Annexe Convention Charte qualité Plan mercredi**INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ**

(A renseigner obligatoirement et à joindre à la convention de la charte qualité)

Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels par commune signataire de la convention Plan mercredi :**Commune le Bouscat (33110)**

ALSH La Chêneraie 3-6 ans, 73 rue du président Kennedy

Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires par commune signataire de la convention Plan mercredi :**Commune le Bouscat (33110)**

ALSH La Chêneraie 6-9 ans, 73 rue du président Kennedy

ALSH Les Ecus 10-12 ans, 84 rue des Ecus

ALSH le Carrousel Hippodrome, 136 route du Médoc

ALSH le Carrousel Chêneraie, 73 rue du président Kennedy

Association Ricochet, Maison de quartier La Providence, 8 rue Condorcet

Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune signataire de la convention Plan mercredi :**Commune le Bouscat (33110)**

ALSH Jean Jaurès 3-9 ans, 2 rue Edouard Branly

O'ptimômes Loisirs, 117 rue du président Kennedy

Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention Plan mercredi :**Commune le Bouscat (33110)**

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 232

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 372

Activités :

- X activités artistiques
- X activités scientifiques
- X activités civiques
- X activités numériques
- X activités de découverte de l'environnement
- X activités éco-citoyennes
- X activités physiques et sportives

Partenaires :

- X associations culturelles
- X associations environnementales
- X associations sportives
- X équipe enseignante
- X équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

Intervenants (en plus des animateurs) :

- X intervenants associatifs rémunérés
- X intervenants associatifs bénévoles
- intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- X parents
- enseignants
- X personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)